

## AP - Méthodologie

### Analyse de la fiche de paie

Assistant RH dans une PME parisienne de 45 salariés, vous disposant d'un bulletin de paie datant de 2009. Votre responsable vous demande de mettre à jour les cotisations sociales, en consultant le site :

<http://www.net-iris.fr/indices-taux/payee/4-charges-sociales-assiettes-taux-cotisation>

1. Quelles cotisations sociales qui n'apparaissent pas sur l'ancienne fiche de paie ? Qui les supporte ?
2. Quelles contributions ne figurent pas sur la liste des cotisations sociales obligatoires ? A votre avis, pourquoi ?
3. Dressez la liste des cotisations/contributions obligatoires qui pèsent seulement sur le salarié, seulement sur l'employeur et celles supportées par les deux parties.

Cotisations supportées par le salarié	Cotisations supportées par l'employeur	Cotisations supportées par le salarié et l'employeur

4. Que signifie :

- plafond de sécurité sociale :
- tranches A/B/C
- AGS :
- ARCCO et AGIRC :
- AGFF

5. Comment ont globalement évolué différents taux ?

4. Calculez les nouvelles cotisations sociales. Que constatez-vous au niveau des cotisations et du net à payer ?

## BULLETIN DE PAIE

**Merlin L'employeur**  
 45, rue de la Casaque  
 75013 Paris  
 SIRET : 39456824781246  
 NAF : 4583C  
 URSSAF : 879 4555718

**Michou Salami**

10, rue de la Croche  
 75020 Paris  
 N° SS : 1760375148196  
 Emploi : opérateur de saisie  
 Contrat : CDI  
 Date d'entrée : 01/07/2009

Période du 01/10/09 au 30/10/09

GAINS			
	Base	Taux	Salaire brut
Salaire mensuel de base :	151,67	12	<b>1820,04</b>

RETENUES					
Désignation	Base Brut	Taux Sal.	Montant Sal.	Taux Pat.	Montant Pat.
CSG non déductible et CRDS	97%	2,90%	51,20		
CSG déductible	97%	5,10%	90,04		
Sécurité Sociale Maladie	100%	0,75%	13,65	12,80%	232,97
Sécurité Sociale Vieillesse plafonnée :	100%	6,65%	121,03	8,30%	151,06
Sécurité Sociale Vieillesse déplafonnée :	100%	0,10%	1,82	1,60%	29,12
Allocations familiales:	100%			5,40%	98,28
Accident du travail :	100%			2%	36,40
Contribution de solidarité pour l'autonomie:	100%			0,30%	5,46
Cotisation logement (FNAL) :	100%			0,40%	7,28
Assurance chômage Tranche A :	100%	2,40%	43,68	4,00%	72,80
Cotisation AGS (FNGS) :	100%			0,30%	5,46
Retraite complémentaire :	100%	3,00%	54,60	4,50%	81,90
Garantie maintien salaire :	100%	0,25%	4,55	0,75%	13,65
Cotisation AGFF :	100%	0,80%	14,56	1,20%	21,84
Prévoyance :	100%	1,00%	18,20	2,00%	36,40
Cotisation de formation :	100%			0,55%	10,01
Taxe d'apprentissage :	100%			0,50%	9,10
<b>TOTAL</b>			<b>413,33</b>		<b>811,74</b>
<b>NET À PAYER</b>			<b>1406,71</b>		

*Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée*